

Les panthères grises rugissent

CHAUFFAGE L'association Choc Electrique veut abolir le décret voté en décembre dernier par le Grand Conseil vaudois.

I. RO

«Nous irons jusqu'au Tribunal fédéral et au besoin nous présenterons nos candidatures au Grand Conseil pour abolir le décret!» Cette menace de Jean-Pierre Mérot a suscité l'adhésion des membres de l'association Choc Electrique, réunis récemment en assemblée générale à la salle communale de Commugny.

Cette association compte près d'un millier de membres, dont des Nord-Vaudois. Choc Electrique a déposé un recours auprès de la Cour constitutionnelle vaudoise contre le décret, voté à la raclette, par le Grand Conseil la veille de Noël.

Selon les dispositions adoptées, les chauffages électriques seront proscrits dans un délai de dix ans. Ce décret concerne principalement des propriétaires retraités qui, à l'époque de la construction de leur villa ou d'un bâtiment en propriété par étage (PPE), ont fait confiance aux distributeurs d'électricité.

Situation parfois dramatique

La réaction d'un membre anglophone en témoigne: «J'ai construit il y a quarante ans. Ce mode de chauffage m'a été imposé par la CVE – aujourd'hui Romande Energie –, je n'ai pas choisi. Je veux simplement vivre ma retraite sans cauchemar, avoir la paix.» Et d'ajouter: «S'il faut installer des panneaux solaires, je le ferai.»

« Au besoin, nous présenterons nos candidatures au Grand Conseil pour abolir le décret. »

Jean-Pierre Mérot, président

Il faut dire que pour la plupart des membres de Choc Electrique, le changement de système de chauffage est financièrement impossible. Il ne suffit pas en effet d'installer une pompe à chaleur, ce qui nécessite déjà l'engagement de plusieurs dizaines de milliers de francs. De fait, il faut créer le circuit de chaleur. Et dans le cas de chauffage au sol, c'est une lourde transformation qui s'impose. «De toute façon, c'est impossible. A mon âge, aucune banque ne me fera crédit», lance un participant. «On est totalement captifs et démunis», ajoute un autre.

Ces retraités sont sidérés de voir les autorités disposées à les presser, voire à les priver de chauffage, alors qu'elles encouragent la voiture électrique. Où sont les besoins essentiels?

Un décret contestable

A ce stade donc, le recours déposé auprès de la Cour constitutionnelle constitue le principal espoir de ces propriétaires.

Les membres de Choc Electrique déplorent que la directive découlant du décret soit encore plus restrictive, puisqu'elle exige une couverture de 50% des besoins par des panneaux solaires pour obtenir une dispense d'assainissement.

Les recourants contestent aussi l'indice de dépense énergétique (IDE) en raison de l'absence de base légale. Dans le cas d'une PPE, il suffit qu'il y ait un consommateur excessif pour que toute la PPE soit sanctionnée. «On ne peut pas imposer des mesures contraignantes parce que dans le lot il y a un consommateur excessif», tonne Jean-Pierre Mérot.

Des problèmes peuvent aussi se poser dans le cas d'un appartement loué, dont les occupants seraient insensibles à l'efficacité énergétique. Et puis les recourants invoquent aussi le principe de la proportionnalité. La décision de la Cour constitutionnelle n'interviendra pas avant plusieurs mois.



Jean-Pierre Mérot, président de l'association Choc Electrique qui défend les intérêts des propriétaires de logements chauffés à l'électricité. RAPOSO

Des statistiques divergentes

Il resterait un peu plus de 19 000 logements chauffés à l'électricité dans le canton de Vaud, mais ce chiffre doit être pris avec prudence tant les données sont divergentes selon qu'elles proviennent de l'Office fédéral de l'énergie (Ofen) ou de l'Office fédéral de la statistique (OFS). Ce point a été soulevé par le comité que préside Jean-Pierre Mérot.

Selon l'Ofen 30,8% des surfaces du pays sont chauffées au mazout, alors que l'OFS parle de 40,1%. En ce qui concerne les surfaces chauffées au gaz, l'Ofen donne le chiffre de 27,6%, (22,7% selon l'OFS).

Pour ce qui est des pompes à chaleur électriques (PAC), l'Ofen leur attribue 21,1%, contre 17,3% à l'OFS. Dans tous les cas, on constate une forte progression de la pompe à cha-

leur. Quoique moins spectaculaire, le chauffage bois/pellets est lui aussi en progression avec 9,1% selon l'Ofen, mais 7,2% selon l'OFS.

Enfin, en ce qui concerne les chauffages électriques, ils alimenteraient les 5,6% des surfaces selon l'Ofen, chiffre ramené à 4,7% par l'OFS.

Evidemment, les membres de Choc Electrique s'étonnent de telles divergences émanant d'offices de la Confédération qui, malgré les sollicitations, ont été dans l'incapacité de fournir des explications.

«C'est un vrai scandale. Ces chiffres sont sortis le 6 octobre dernier. On ne peut accepter de telles contradictions et un tel degré d'imprécision», déclare Jean-Pierre Mérot. «Il y a quelque chose qui est magouillé», ajoute un membre.



Ils réalisent de réels efforts

D'aucuns pourraient imaginer que les personnes concernées par le décret voté en décembre dernier par le Parlement vaudois ne cherchent qu'à jouer l'horloge. Ce n'est de loin pas le cas.

Membre du comité, Frédéric Bursens a pris l'exemple de sa maison, construite en 1977, qui est équipée d'un chauffage électrique, pour proposer ce qu'il considère comme la solution la plus avantageuse.

Ainsi, après avoir mesuré l'incidence du soleil sur les différents pans de la toiture, et en fonction des saisons, il a installé des panneaux photovoltaïques, cela après avoir demandé différentes offres.

Cet investissement s'avère être le plus optimal par rapport à de lourdes dépenses s'il avait opté pour la pompe à chaleur.

«Ne partez pas sur une petite installation. Prévoyez gros tout de suite, vous aurez du courant à revendre», a-t-il averti.

Il a également conseillé à l'assemblée de solliciter des offres auprès de trois grands acteurs du marché, seuls à pouvoir fournir certaines garanties. Et de relever les problèmes d'étanchéité que pouvaient poser les panneaux intégrés, mais aussi la difficulté de les changer, car on retrouve rarement les mêmes.

A l'instar de Pierre Cornu, ingénieur à Fiez, dont nous avons présenté l'installation en début d'année, Frédéric Bursens préconise l'auto-consommation, les batteries étant trop chères: «Mieux vaut agrandir la surface de panneaux que d'acquérir une batterie.»

Le PS ne craint pas une attaque des Verts

CONSEIL FÉDÉRAL Y aura-t-il une bataille politique pour le siège laissé vacant par Alain Berset ?

La coprésidence du Parti socialiste ne craint pas une attaque de ses alliés Verts contre le siège que laisse vacant Alain Berset au Conseil fédéral. Cédric Wermuth, conseiller national argovien comprend que les Verts gardent toutes les options ouvertes pour des raisons tactiques. «En même temps, nous savons tous que seuls l'UDC et le PLR se réjouissent lorsque les deux partis de gauche se déchirent», a-t-il précisé dans la *NZZ am Sonntag*.

Il n'y a pas de contrat écrit entre les Verts et le PS s'agissant du Conseil fédéral, a poursuivi la conseillère nationale zurichoise Mattea Meyer dans le même journal. Mais les Verts l'ont réaffirmé dans des communiqués de presse, des interviews et lors de discussions après la démission de Simonetta Sommaruga l'année dernière, ils ne veulent

pas mettre en danger le siège du PS.

Le parti écologiste a cependant fait savoir mercredi dernier à la suite de l'annonce du départ d'Alain Berset qu'il présentera une candidature lors du renouvellement du Conseil fédéral en décembre. En tant que quatrième parti après les élections de 2019, il a droit à un siège au gouvernement national, selon lui.

Comme les sept sièges du Conseil fédéral seront remis en jeu en ce prochain début de législature – et pas seulement celui du conseiller fédéral socialiste sortant –, les Verts examinent différents scénarios. En 2019, ils avaient attaqué le siège du ministre des Affaires étrangères Ignazio Cassis (PLR) avec leur conseillère nationale de l'époque Regula Rytz (BE) mais avaient échoué. • **ATS**

Des pays d'Europe exhortent la Suisse à agir

MAFIA La lutte doit s'intensifier sans attendre.

Des pays européens appellent Berne à agir contre la criminalité organisée, qui bat son plein sur le continent. «Nos collègues des Pays-Bas et de Belgique nous disent de ne pas attendre», déclare la directrice de Fedpol Nicoletta della Valle. «Ils estiment qu'eux-mêmes n'ont pas lutté assez tôt et que la Suisse doit agir maintenant», poursuit-elle dans *Le Matin Dimanche*.

Le pays est attrayant pour toutes sortes de criminalités organisées, pas seulement pour s'y cacher, mais aussi comme plaque tournante des trafics de stupéfiants, d'êtres humains, d'armes, des cambriolages ou des attaques de bancomats, estime la juriste. La criminalité organisée, bien qu'encore assez discrète, est trop confortable en Suisse, affirme-t-elle. Pour inverser la

tendance, la communication – notamment les échanges d'informations avec les cantons – doit être améliorée. «Nous devons aussi agir par la prévention, en expulsant les criminels ou en leur interdisant l'entrée en Suisse», précise-t-elle. Les connaissances actuelles sur la criminalité organisée dans le pays pourraient ne montrer que la pointe de l'iceberg. «Ce n'est pas parce que, dans une région, on n'a pas encore identifié de cellule de la Ndrangheta, par exemple, qu'il n'y en a pas», commente la cheffe de Fedpol, qui dit travailler avec les moyens que la politique lui donne. «Toutes les polices du pays doivent prioriser les enquêtes en fonction des ressources disponibles, explique-t-elle. Nous ne devons pas nous faire d'illusions, nous devons faire des choix.» • **ATS**